

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est donné, en conformité avec l'article 156 du Code municipal du Québec, qu'une session spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Papineauville est demandée par la directrice générale madame Martine Joannis

Elle sera tenue le mardi 17 décembre 2024 à 19h00 au 188, rue Jeanne-d'Arc à Papineauville.

Ordre du jour

1. Administration

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Appel nominal
- 1.3 Constatation de l'avis de convocation
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du budget 2025
- 1.6 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
- 1.7 Questions sur le budget 2025 et le plan triennal d'immobilisation

2. Levée de la séance

- 2.1 Levée de la séance spéciale sur le budget



Martine Joannis
Directrice générale